

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 08/08/2025 - 49809 - 2019 B 10616 - 878 817 444 - 1850 digital



Formulaire à déposer
en double exemplaire

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovante, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au forfait, art. 209-4 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: 1850 DIGITAL
87 RUE REINHARDT
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Adresse du siège social:

SIRET: 8 7 8 8 1 7 4 4 4 0 0 0 1 0 Més:

Adresse du principal établissement: Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées: Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Résultat fiscal: Bénéfice imposable au taux normal 1 120

Bénéfice imposable à 15 %

2. Plus-values: PV à long terme imposables à 15 %, 19 %, 0 %

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Autres dispositifs:

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer: dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCALIS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS (C-10/11) (cf. notice de la déclaration n° 2258-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

H COMPABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé: SAGE COALA

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'exercice comptable: ACCEFI
143 Avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

Nom et adresse du conseil:

Tél: Tél:

CGA/OMGA: Visé(e) conventionné(e) (cocher la case correspondante) Identité du déclarant:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné: Date: 15052023 Lieu: BOULOGNE-BILLANCOURT

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné: Qualité et nom du signataire: Gérant JEAN PHILIPPE PIERE CA

Signature:

Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire:

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e	
		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)	

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8	
JEAN PHILIPPE CASTE BALLEREAU	750	2022						
67 RUE REINHARDT 92100 BOULOGNE BILLANCOURT								
LAURE CASTE BALLEREAU	250	2022						
67 RUE REINHARDT 92100 BOULOGNE BILLANCOURT								

K DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION				
RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES		
		a 0 %	a 15 %	a 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice		
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice		
		MVLT restant à reporter		

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise 1850 DIGITAL

du _____

Adresse 67 RUE REINHARDT 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
						aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2022 . . . (total col.9 + total col.10) 10		- de l'exercice . 2022 . . 10	4 987
- de l'exercice précédent 10	13 149	- de l'exercice précédent 10	

Nom et qualité du signataire JEAN PHILIPPE PIERE CASTE-BALLEREAU BOULOGNE-BILLANCOURT, le 15/05/2023
Gérant Signature,

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a
EBITDA fiscal de l'exercice	b
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

Désignation de l'entreprise <u>1850 DIGITAL</u>										Néant <input type="checkbox"/> *															
Adresse de l'entreprise <u>67 RUE REINHARDT 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT</u>																									
SIRET <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"><tr><td>8</td><td>7</td><td>8</td><td>8</td><td>1</td><td>7</td><td>4</td><td>4</td><td>4</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>0</td></tr></table>										8	7	8	8	1	7	4	4	4	0	0	0	1	0		
8	7	8	8	1	7	4	4	4	0	0	0	1	0												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1</u> <u>2</u>					Durée de l'exercice précédent * <u>1</u> <u>2</u>																				
										Exercice N clos le <u>31/12/2022</u>															
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3											
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012																		
			Autres *		014		016																		
	Immobilisations corporelles *				028	7 394	030	2 933			4 461														
	Immobilisations financières * (1)				040	100	042				100														
	Total I (5)				044	7 494	048	2 933			4 561														
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052																			
		Marchandises *		060		062																			
	Avances et acomptes versés sur commandes				064		066																		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070																			
		Autres * (3)		072	137 130	074				137 130															
	Valeurs mobilières de placement				080		082																		
	Disponibilités				084	3 694	086				3 694														
	Charges constatées d'avance *				092	55	094				55														
Total II				096	140 879	098				140 879															
Total général (I+II)				110	148 373	112	2 933			145 440															
PASSIF										Exercice N 1		NET													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *						120				1 000														
	Écarts de réévaluation						124																		
	Réserve légale						126				100														
	Réserves réglementées *						130																		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *						131				132														
	Report à nouveau						134				9 033														
	Résultat de l'exercice						136				4 987														
	Subventions d'investissement						137																		
	Provisions réglementées						140																		
Total I						142				15 120															
Provisions pour risques et charges						Total II	154																		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156																		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164																		
	Fournisseurs et comptes rattachés *						166				3 180														
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :						169	126 614			172	127 140													
	Produits constatés d'avance						174																		
Total III						176				130 320															
Total général (I + II + III)						180				145 440															
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182																		
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	130 000		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **1850 DIGITAL**

Néant *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

Exercice N clos le 13/11/2022

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210
	Production vendue	Biens	215	214
		Services *	217	218
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222
	Production immobilisée *			224
	Subventions d'exploitations reçues			226
	Autres produits			230
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234
	Variation de stocks (marchandises) *			236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	244
	Rémunérations du personnel *			250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252
	Dotations aux amortissements *			254
	Dotations aux provisions			256
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
Total des charges d'exploitation (II)			264	(4 987)
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)			270	4 987
Produits financiers (III)		280	294	
Charges financières (V)			294	
Produits exceptionnels (IV)			290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347	300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348		
Impôt sur les bénéfices * (VII)			306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)			310	4 987
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	4 987
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318	
	Provisions non déductibles *		322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC		248	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999	
	Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997
Entreprises nouvelles (44. sexies)		986	ZFU-TE (44. octies A)	987
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	JEI (44. sexies A)	989
ZRD (44. terdecies)		127	ZRR (44. quindecies)	138
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991		
ZFANG 44. quaterdecies		345	Investissements outre-mer	344
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)		992	Zone de développement prioritaire (44. septies)	993
Créance due au report en arrière du déficit		346	350	
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)		655	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)		645	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)		648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)		990	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			352	1 120
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356	
	Déficits antérieurs reportables * 22 110 dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			370	1 120

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2023

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *							
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice							
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406											
	Autres	410		412		414		416											
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426											
	Constructions	430		432		434		436											
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446											
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456											
	Matériel de transport	460		462		464		466											
	Autres immobilisations corporelles	470	7 394	472		474		476	7 394										
Immobilisations financières		480	100	482		484		486	100										
TOTAL		490	7 494	492		494		496	7 494										
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
Fonds commercial		495		497		498		499											
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506											
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516											
	Constructions	520		522		524		526											
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536											
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546											
	Matériel de transport	550		552		554		556											
	Autres immobilisations corporelles	560	2 933	562		564		566	2 933										
TOTAL		570	2 933	572		574		576	2 933										
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)															
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1		2		3		4		5		6		7		8		9		10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values														
					Court terme *	Long terme													
						19 % ⑤	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧											
1																			
2																			
3																			
4																			
5																			
6																			
7																			
8																			
9																			
10																			
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589											
	Plus-values taxables à 19 % ①		579		Régularisations	590	583	594	595										
TOTAL					596	585	597	599											

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : 1850 DIGITAL					Néant <input type="checkbox"/> *				
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607				
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616				
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636				
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646				
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656				
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666				
TOTAL		680	682	684	686				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681	683							
Autres immobilisations incorporelles	700	705							
Terrains	710	715							
Constructions	720	725							
Inst. techniques mat. et outillage	730	735							
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745							
Matériel de transport	750	755							
Autres immobilisations corporelles	760	765							
TOTAL		770	775						
					1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
					2				
					3				
					4				
					5				
					6				
					7				
					TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	22 110						
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis							
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter							
Déficits imputés		983							
Déficits reportables		984	22 110						
Déficits de l'exercice		960	1 120						
Total des déficits restant à reporter		970	23 231						
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives					381				
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin					325				
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite					327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *					380 (7 491)				
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS					326				
N° du centre de gestion agréé					388				
Montant de la TVA collectée					374				
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378 282				
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397				

SAGE Experts-comptables janvier 2023

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: 1850 DIGITAL Néant *
Exercice ouvert le: 01/01/2022 et clos le: 31/12/2022 Données en nombre de mois: 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376
Dont apprentis	657
Dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105
TOTAL 1	106

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Variation positive des stocks	111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
TOTAL 2	144

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121
Variation négative des stocks	145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150
TOTAL 3	152

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3) 137

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). 117

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	<input checked="" type="checkbox"/> 020
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026
Période de référence	024 / / 160 / /
Date de cessation	/ /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire (art 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant

Exercice clos le 31122022 SIREN 878817444

Dénomination de l'entreprise 1850 DIGITAL

Adresse (voie) 67 RUE REINHARDT

Code postal 92100 Ville BOULOGNE-BILLANCOURT

Table with 4 columns: NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE (901), NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES (902), NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE (903), NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES (904). Values: 2, 1000.

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Form for moral capital holders with fields for Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse, Code Postal, Commune, Pays.

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Form for physical capital holders with fields for Titre, Nom patronymique, Prénom(s), Nom marital, % de détention, Nb de parts ou actions, Naissance (Date, Département, Commune, Pays), Adresse (N°, Voie, Code Postal, Commune, Pays).

SAGE Experts-comptables janvier 2023

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame. * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant *

N° de dépôt

Exercice clos le

SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal Ville

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2023

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	7 394	2 933	4 461	3,07	4 461	2,83
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	100		100	0,07	100	0,06
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	7 494	2 933	4 561	3,14	4 561	2,89
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés					2 184	1,38
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices					3 480	2,21
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	7 130		7 130	4,90	6 849	4,34
. Autres	130 000		130 000	89,38	130 000	82,41
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	3 694		3 694	2,54	10 594	6,72
Charges constatées d'avance	55		55	0,04	86	0,05
TOTAL (II)	140 879		140 879	96,86	153 192	97,11
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	148 373	2 933	145 440	100,00	157 753	100,00

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	1 000	0,69	1 000	0,63
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	100	0,07	100	0,06
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	9 033	6,21	31 994	20,28
Résultat de l'exercice	4 987	3,43	-22 961	-14,55
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	15 120	10,40	10 133	6,42
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	126 614	87,06	126 614	80,26
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 180	2,19	1 740	1,10
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel			18 128	11,49
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéficiaires				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	526	0,36	526	0,33
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés			612	0,39
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	130 320	89,60	147 620	93,58
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	145 440	100,00	157 753	100,00

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
		France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services						107 317	100,00	-107 317	-100,00
Chiffres d'Affaires Nets						107 317	100,00	-107 317	-100,00
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation									
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges									
Autres produits						1	0,00	-1	-100,00
Total des produits d'exploitation (I)						107 317	100,00	-107 317	-100,00
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes				1 858		33 849	31,54	-31 991	-94,50
Impôts, taxes et versements assimilés				646		583	0,54	63	10,81
Salaires et traitements						62 500	58,24	-62 500	-100,00
Charges sociales				-7 491		31 250	29,12	-38 741	-123,96
Dotations aux amortissements sur immobilisations						2 058	1,92	-2 058	-100,00
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges						9	0,01	-9	-100,00
Total des charges d'exploitation (II)				-4 987		130 250	121,97	-135 237	-103,82
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				4 987		-22 932	-21,36	27 919	121,75
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)									
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilés									
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)									
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)									
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)				4 987		-22 932	-21,36	27 919	121,75

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		29	0,03	-29 -100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)		29	0,03	-29 -100,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-29	-0,02	29 -100,00
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)		107 317	100,00	-107 317 -100,00
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	-4 987	130 279	121,40	-135 266 -103,82
RÉSULTAT NET	4 987 <i>Bénéfice</i>	-22 961 <i>Perte</i>	-21,39	27 948 121,72
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

1850 Digital
Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000 €
Siège social : 67, rue Reinhardt – 92100 Boulogne-Billancourt
878 817 444 RCS NANTERRE
(la « Société »)

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 10 Mai 2023

Le 9 mai 2023,

A 10 heures,

Les associés de la Société, se sont réunis au siège social, sur la convocation du Gérant de la Société faite conformément aux dispositions des statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent ou mandataire au moment de son entrée en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Philippe Caste-Ballereau, en sa qualité de Gérant de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que la totalité des associés sont présents ou représentés.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant : approbation des comptes, rapport de Gérance, affectation du résultat.

Il est mis à la disposition de l'Assemblée Générale :

- la feuille de présence,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée,
- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2022, ainsi que l'inventaire
- le rapport de gérance

L'Assemblée Générale reconnaît que les documents et informations lui permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les résolutions présentées à son approbation ont été communiqués à chacun des associés conformément aux dispositions des statuts.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

LOS⁻¹
JPC

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce telles qu'elles lui ont été présentées dans le rapport de la gérance

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité

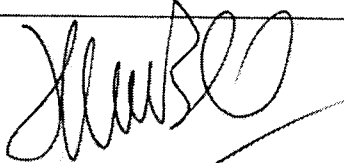
Troisième résolution

Après avoir pris connaissance du fait que les fonds propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, l'Assemblée décide de poursuivre l'activité de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

Le Gérant Monsieur Jean-Philippe Caste-Ballereau	
Co Gérant Madame Laure Caste-Ballereau	